



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 5 décembre 2023 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2023-12-174 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023**
 - 3.1 Suivi du procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
 - Directrice générale
 - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
 - . Rapport des services :**
 - Incendie
 - Urbanisme
 - Voirie

7. Période de questions

Aucune

8. Approbation des salaires et des comptes

Salaires

Comptes fournisseurs

9. Correspondances

9.1 Avis public Domtar Windsor

9.2 Lutin secret

9.3 Info AUTOMNE 2023 - Réserve de ciel étoilé

9.4 Lettre pour requête municipale SQ

9.5 Vacances adjointe

9.6 Vacances directrice générale

10. Suivis

10.1 Entrevues pour évaluation - Décembre

11. Demandes

11.1 LA PATRIE - FORMATION pompiers - gestion personnelle des risques psychotraumatiques 2024

12. Résolutions

12.1 Nomination du pro-maire

12.2 Montant payé à la MRC pour dépôt pour le prêt de la route 257

12.3 Nomination d'élus du comité administratif pour évaluation annuelle

12.4 Subvention MTQ pour l'entretien du réseau routier 2022

12.5 Aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 15 000 \$, 2021-2023

12.6 Aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 32 000 \$, 2022-2024

12.7 Création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville - La Patrie – Hampden - Signature de l'entente finale

12.8 Coupe d'arbres sur le chemin Arnold et Lucas

12.9 Embauche avec période de probation d'un employé de voirie sur appel et occasionnel

12.10 Adoption du calendrier des collectes, du budget 2024 et gros rebuts pour l'entente intermunicipale de la route 257

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de séance.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

Adoptée

#3 2023-12-175 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, et qu'ils en ont pris connaissance,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, soit adopté tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 **Rapport du maire**

#5 **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de novembre 2023 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 **Rapport du service voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de novembre 2023 du service de voirie par Bruce St-Laurent, celui du service incendie par Daniel Beauchesne, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7 **Période de questions**

- Aucune

#8 2023-12-176 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 65 308,58 \$ pour les déboursés 2023000427 à 2023003467.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 17 755,76 \$ pour les déboursés :
202300292 à # 202300318

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9 **Correspondance**

- 9.1 Avis public Domtar Windsor
- 9.2 Lutin secret
- 9.3 Info AUTOMNE 2023 - Réserve de ciel étoilé
- 9.4 Lettre pour requête municipale SQ
- 9.5 Vacances adjointe
- 9.6 Vacances Directrice générale

#10 **Suivis**

- 10.1 Entrevues pour évaluation - Décembre

#11 **Demandes**

- 11.1 LA PATRIE - FORMATION pompiers - gestion personnelle des risques psychotraumatiques 2024

#12 **Résolutions**

#12.1 2023-12-177 **NOMINATION DU PRO-MAIRE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer le conseiller Martin Turcotte à titre de pro-maire pour siéger à la MRC du Haut-Saint-François à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée

#12.2 2023-12-178 **MONTANT PAYÉ À LA MRC POUR DÉPÔT POUR LE PRÊT DE LA ROUTE 257**

ATTENDU QUE le conseil pouvait donner un montant d'argent avant de débiter le prêt avec la MRC du Haut-Saint-François, pour la route 257 ;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale ont expliqué les deux scénarios ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil décide de ne verser aucun montant avant le début du prêt.

Adoptée

#12.3 2023-12-179 **NOMINATION D'ÉLUS DU COMITÉ
ADMINISTRATIF POUR ÉVALUATION ANNUELLE**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer deux élus pour siéger au comité administratif, afin de pouvoir effectuer l'évaluation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la conseillère Chantal Langlois et le conseiller Martin Turcotte, à siéger sur le comité d'administration afin d'effectuer l'évaluation de la directrice générale.

Adoptée

#12.4 2023-12-180 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (ERL
- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 123 852 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

#12.5 2023-12-181 **AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE
OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) 15 000 \$, 2021-2023**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondants au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier (1^{er}) versement ;
- 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième (2^e) versement ;
- 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième (3^e) versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième (3^e) anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil du canton de Hampden approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

#12.6 2023-12-182 **AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) 32 000 \$, 2022-2024**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondants au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier (1^{er}) versement ;
- 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième(2^e) versement ;
- 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième (3^e) versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième (3^e) anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil du canton de Hampden approuve les dépenses d'un montant de 32 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

#12.7 2023-12-183 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-11-168**
SUR LA CRÉATION DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE
PROTECTION INCENDIE CHARTIERVILLE - LA
PATRIE – HAMPDEN - SIGNATURE DE L'ENTENTE
FINALE

ATTENDU QU'À la séance du 7 novembre 2023, la municipalité a adopté la résolution 2023-11-168 sur la création de la régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville – La Patrie – Hampden – signature de l'entente finale ;

ATTENDU QU'IL y a eu des modifications de fait à la suite de l'adoption de la création de la Régie le 7 novembre 2023 et qu'une annexe B a été ajoutée ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, du canton de Hampden et de La Patrie sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie sur leur territoire respectif en convenant d'une entente

intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie de Chartierville – du canton de Hampden – de La Patrie ;

ATTENDU QUE cette Régie aura pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des municipalités participantes à cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la modification de la résolution 2023-11-168 et son annexe B :

QUE la Municipalité approuve l'entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le maire monsieur Bertrand Prévost et madame Manon Roy, directrice générale, soient autorisés à signer cette entente ;

QUE la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « ministre ») d'approuver l'entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale ;

QU'UNE copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux municipalités de Chartierville et de La Patrie de même qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

#12.8 2023-12-184 COUPE D'ARBRES SUR LE CHEMIN ARNOLD ET LUCAS

ATTENDU QU'à la suite de la bordée de neige du 27 novembre beaucoup d'arbres et branches sont tombés dans les chemins de la municipalité ;

ATTENDU QUE pour la sécurité des usagers des chemins municipaux et pour faciliter le déneigement de ceux-ci :

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise de faire effectuer la coupe des arbres et le ramassage de branches en sous-traitance.

Adoptée

#12.9 2023-12-185 EMBAUCHE AVEC PÉRIODE DE PROBATION D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE SUR APPEL ET OCCASIONNEL

ATTENDU QUE la municipalité a affiché une offre d'emploi pour l'embauche occasionnelle d'une troisième personne comme un employé de voirie ;

ATTENDU QUE cette personne a été rencontrée par la directrice générale et le directeur de voirie ;

ATTENDU QUE la validité du permis de conduire et le dossier de conduite ont été vérifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à faire l'embauche de monsieur Alain Gosselin, comme occasionnel et sur appel avec une période de trois mois de probation.

Adoptée

#12.10 2023-12-186 **ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES, DU BUDGET 2024 ET GROS REBUTS POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA ROUTE 257.**

ATTENDU QUE la ville de Scotstown a transmis des scénarios différents pour le calendrier des trois collectes 2024 ;

ATTENDU QUE la ville de Scotstown a proposé le budget 2024 pour les trois services des collectes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la direction générale à transmettre les informations et réponses à la ville de Scotstown

Adoptée

#13 **Varia**

- Calendriers des collectes
- La Contrée du Massif – 29 janvier 2024

#14 **Période de questions**

- Aucune

#15 2023-12-187 **Levée de la séance**

À 21 h, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, Directrice générale
et greffière-trésorière